



Erreur de la banque pour la date de l'appel de fonds

Par **Leeloo_cs**, le **17/12/2018** à **15:36**

Bonjour,

j'ai souscrit un prêt pour acheter un appartement.

Prêt accepté, documents signés et validés. La signature est fixée au 14/12/2018 et l'appel de fonds est fait par le notaire le 06/12/2018.

La veille de la signature le notaire me contacte pour me dire qu'il n'a pas reçu l'argent de la banque. Renseignement pris auprès de ma banque, ils se sont trompés au moment de la saisie de la date de la signature et ont inscrit le 18/12/2018 au lieu du 14/12/2018!!

La vente a donc été repoussée mais aujourd'hui (le 17/12/2018), le notaire n'a toujours pas de trace de dépôt de mon prêt.

Ma banque m'assure que tout a été fait mais qu'il ne peuvent pas modifier la date du 18. Le vendeur est patient pour le moment mais peut-il se retourner contre moi?

Ai-je un recours possible contre la banque?

Merci d'avance pour vos lumières

Par **morobar**, le **17/12/2018** à **15:43**

Bonjour,

Il serait étonnant que le vendeur s'embarque dans une procédure en vue d'annuler la vente, ou une procédure quelconque en D.I. au risque de bloquer des années la réitération et donc son bien.

Dans quelques jours vous aurez l'occasion de déboucher une bonne bouteille et classer

l'affaire.